Synthèses

Juin 2015

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

Les prestations légales et les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles en 2014

Au cours de l'année 2014, les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent dans la tendance des années précédentes. Seuls les bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire (RCO) sont en croissance significative en lien avec l'évolution de la législation.

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles, y compris retraite complémentaire obligatoire et indemnités journalières maladie des exploitants, atteint 16,2 milliards d'euros et augmente de + 0,9 % par rapport à 2013. Ce montant représente 84,2 % du total des dépenses du régime.

Les cotisations sociales émises au régime des non-salariés s'élèvent à 3,3 milliards d'euros et ce montant augmente de + 8,0 % en un an. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 24,0 % du budget en 2014.

Poursuite du recul démographique

Entre juillet 2013 et juillet 2014, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs avec - 2,9 %, après - 3,0 % sur la période précédente. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme qui affecte le nombre de retraités et, dans une moindre mesure, le nombre d'actifs cotisants du régime (tableau 1).

La baisse des bénéficiaires de prestations familiales couverts par le régime se poursuit en 2014 avec - 3,7 % par rapport à 2013. Cette diminution est liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles dont un seul parent est affilié au régime agricole ayant la possibilité de choisir leur régime d'affiliation pour leurs prestations.

Les effectifs de retraités diminuent de - 2,9 % entre juillet 2013 et juillet 2014, après une baisse de - 3,2 %. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par l'âge élevé des ressortissants du régime. Il en résulte un nombre de décès près de trois fois supérieur au nombre de nouvelles attributions de retraites. La baisse de la population de retraités s'explique également par la réforme des retraites de 2010 qui provoque un report des départs en retraite.

Les bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire (RCO) augmentent significativement de + 43,8 % sur l'année 2014. Cette croissance des effectifs est consécutive à l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant (chefs d'exploitation ayant eu une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, conjoints et aides familiaux - Article 34 de la loi Retraite).

La baisse des bénéficiaires d'une pension d'invalidité s'accentue en 2014 avec - 4,1 %, après - 1,0 % en 2013.

Les effectifs d'actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints et aides familiaux) continuent de diminuer avec - 1,7 % entre juillet 2013 et juillet 2014, après une baisse identique sur la période précédente.
Ce recul des effectifs de cotisants s'inscrit toutefois dans une tendance à la modération de la baisse démographique de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole observée depuis 2005. Cette baisse modérée résulte de l'expansion des activités de services hors de l'agriculture traditionnelle et du développement continu des formes sociétaires qui compensent partiellement la baisse du nombre d'exploitations agricoles. Cette tendance est aussi renforcée par la mise en œuvre de la réforme des retraites en 2010. Celle-ci entraîne un recul du nombre de départs en retraite des exploitants au moins jusqu'en 2017. Cette réduction a également un impact sur l'évolution des installations mais d'une plus faible ampleur. Le taux de remplacement des cotisants actifs dans le régime des non-salariés s'est ainsi amélioré.

Tableau 1

POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2013 ET 2014

	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Evolution 2014/2013 (en %)
Personnes protégées en maladie	1 528 892	1 485 166	-2,9%
Familles bénéficiaires de prestations légales	76 590	73 755	-3,7%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	1 583 324	1 537 705	-2,9%
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	507 663	729 967	+43,8%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	13 894	13 318	-4,1%
Actifs cotisants	504 510	495 706	-1,7%

- Dénombrement au 1er juillet : personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et actifs cotisants.
- Dénombrement au 31 décembre : familles bénéficiaires de prestations légales, bénéficiaires de pensions d'invalidité et de RCO.

Source : MSA

Hausse de + 0,9 % du montant des prestations (y compris RCO et IJ Amexa)

Le montant total des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire – RCO et les indemnités journalières maladie – IJ Amexa) s'élève à 16,2 milliards d'euros en 2014 et augmente de + 0,9 % par rapport à 2013. Cette progression est portée par la croissance des dépenses de la branche maladie et celles de la branche RCO. L'année 2014 est également marquée par la mise en place des indemnités journalières maladie pour les exploitants (43,0 millions d'euros). En revanche, le recul des montants de prestations versés au titre de la branche retraite pèse sur l'évolution du montant total des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles.
En 2014, la modification des règles de répartition des dépenses hospitalières publiques entraîne une forte croissance des montants de prestations exécutées en établissements notifiés au régime (Article 45 de la Loi de Financement et de Sécurité sociale pour 2014). Cette nouvelle disposition affecte les dépenses des branches maladie et accidents du travail.

Le montant des prestations légales maladie-maternité-invalidité versé en 2014 est de 7,0 milliards d'euros et augmente de + 2,7 % par rapport à 2013. Ce montant représente 43,3 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles.
La croissance des dépenses de la branche maladie en 2014 résulte exclusivement de la hausse des montants notifiés au régime de prestations maladie exécutées en établissements (hôpitaux et structures pour personnes âgées et handicapées).

Depuis le 1er janvier 2014, les exploitants peuvent bénéficier d'indemnités journalières afin de compenser leurs arrêts de travail en cas de maladie. Le montant versé au titre des indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa) s'élève à 43,0 millions d'euros en 2014.

Le montant des prestations accidents du travail (Atexa) s'élève à 0,1 milliard d'euros en 2014 et représente 0,7 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés, hors versement au fonds de réserve des rentes. Ce montant progresse de + 24,7 % en un an. Cette croissance trouve son origine en grande partie dans la hausse du montant des prestations exécutées en établissement, puis dans une moindre mesure, dans l'augmentation du montant des rentes.

Pour la branche famille, le montant versé aux bénéficiaires est de 0,3 milliard d'euros en 2013, en baisse de - 2,9 % en un an. Le montant des prestations de la branche famille représente 2,1 % du total des prestations du régime des non-salariés. La baisse du montant des dépenses de cette branche s'explique principalement par la diminution du nombre de familles bénéficiaires (tableau 1). Toutefois, un effet résiduel englobant la structure des familles, le cumul des prestations par famille et les mesures législatives, limite le recul des dépenses en contribuant positivement.

Pour les prestations légales retraite, le régime des non-salariés agricoles a versé 8,1 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2014. Ce montant représente 49,8 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de - 2,7 % par rapport à 2013. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (tableau 1).

Le montant des prestations légales Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) atteint 0,6 milliard d'euros en 2014 et représente 3,8 % du total des prestations versées dans le régime. Ce montant progresse de + 24,6 % en un an. Cette croissance s'explique par la hausse significative des bénéficiaires de RCO (tableau 1) consécutive à la réforme des retraites de 2014, notamment à l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant.

Tableau 2

MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES TOUTES BRANCHES EN 2013 ET 2014

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	**Réalisation 2014**	**Structure 2014** (en %)	**Évolution 2014/2013** (en %)	**Contribution à la croissance** (en points)
Maladie-maternité-invalidité (hors IJ AMEXA)	6 808,7	6 990,6	43,3%	+2,7%	+1,1
Accidents du travail des exploitants agricoles	96,4	120,3	0,7%	+24,7%	+0,1
Famille	351,4	341,3	2,1%	-2,9%	-0,1
Retraite	8 273,5	8 053,5	49,8%	-2,7%	-1,4
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	**15 530,0**	**15 505,7**	**95,9%**	**-0,2%**	**-0,2**
IJ AMEXA	0,0	43,0	0,3%	-	-
Retraite complémentaire obligatoire	492,4	613,3	3,8%	+24,6%	+0,8
TOTAL PRESTATIONS	**16 022,3**	**16 162,0**	**100,0%**	**+0,9%**	**+0,9**

Source : MSA

Baisse de - 0,7 % des dépenses totales

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés, toutes branches confondues, s'élève à 19,2 milliards d'euros en 2014 et ce montant diminue de - 0,7 % par rapport à 2013.

Ces dépenses sont composées principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (84,2 %). Le reste se décompose en charges techniques (7,8 %), en dotations aux provisions (4,2 %), en dépenses de gestion administrative (2,8 %), en frais financiers et autres dépenses (graphique 1).
En 2014, la baisse des dépenses du régime des non-salariés agricoles s'explique principalement par celle du montant des dotations aux provisions avec - 26,4 %. Les hausses de montants de prestations (+ 0,9 %) et charges techniques (+ 10,9 %) limitent néanmoins le recul des dépenses totales du régime.

Graphique 1

REPARTITION DES DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2014

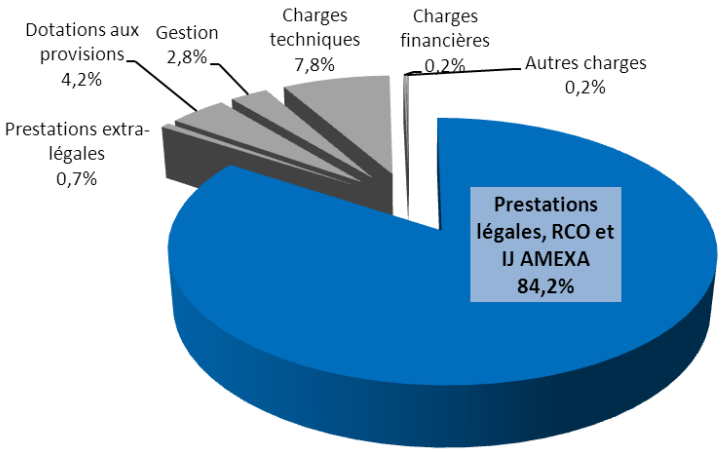

Source : MSA

Progression de + 8,0 % des cotisations sociales émises

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectés, se montent à 3,3 milliards d'euros en 2014 (tableau 3). Ce montant augmente de + 8,0 % par rapport à 2013, après une hausse de + 9,6 % l'année précédente.
Cette croissance est en lien avec les différentes dispositions introduites par la LFSS 2014, et notamment en son article 9 (élargissement de l'assiette des cotisations des non-salariés agricoles occupant leur activité en société).
L'année 2014 est également marquée par l'introduction de la cotisation finançant les indemnités journalières maladie pour les exploitants depuis le 1er janvier 2014 (87,9 millions d'euros).
.
Hors cotisations IJ Amexa, le montant des cotisations du régime atteint 3,3 milliards d'euros et augmente de + 5,2 %. Cette hausse trouve son origine principalement dans la croissance des montants de cotisations des branches maladie et retraite, en lien avec l'augmentation de l'assiette brute de cotisations en 2014.

Entre 2010 et 2012, les revenus professionnels agricoles ont fortement progressé, alors que ceux de l'année 2013 sont en recul. Cependant, leur niveau reste toutefois supérieur aux revenus de 2010, qui sortent du calcul de l'assiette triennale, pour les 83 % des chefs imposés au réel ayant choisi cette option. Ainsi, l'assiette brute de cotisations sociales pour l'année 2014, établie sur les revenus professionnels de l'année 2013 ou la moyenne des trois années 2011, 2012 et 2013 selon l'option choisie, augmente de + 7,7 % par rapport à l'année précédente.

La croissance du montant des cotisations de la branche retraite (+ 5,3 % en un an) s'explique également par la hausse des taux de cotisations vieillesse en vue de financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des pensionnés bénéficiaires du dispositif « carrières longues ».

Les cotisations accidents du travail (Atexa) sont calculées de manière forfaitaire selon les catégories d'exploitants à partir d'un montant de cotisation pivot. Le montant des cotisations émis au titre de cette branche s'élève à 0,2 milliard d'euros en 2014 et baisse de - 0,3 % par rapport à 2013. Le montant de la cotisation pivot étant stable en 2014, la baisse des cotisations sociales Atexa s'explique par la baisse des effectifs de cotisants.

Télécharger les données au format Excel

Tableau 3

MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES TOUTES BRANCHES EN 2013 ET 2014

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Structure 2014 (en %)	Évolution 2014/2013 (en %)	Contribution à la croissance (en points)
Maladie-maternité-invalidité (hors IJ AMEXA)	897,0	961,0	28,8%	+7,1%	+2,3
Accidents du travail des exploitants agricoles	206,3	205,6	6,2%	-0,3%	-0,0
Famille	419,2	435,4	13,0%	+3,8%	+0,6
Retraite	1 214,2	1 278,0	38,3%	+5,3%	+2,3
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	**2 736,7**	**2 880,1**	**86,2%**	**+5,2%**	**+5,2**
IJ Amexa	0,0	87,9	2,6%	-	-
Retraite complémentaire obligatoire	356,3	373,3	11,2%	+4,8%	+0,6
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	**3 093,0**	**3 341,3**	**100,0%**	**+8,0%**	**+8,0**

Source : MSA

Progression de + 1,6 % des recettes totales

L'ensemble des recettes, toutes branches confondues, s'élève à 19,0 milliards d'euros en 2014 et ce montant progresse de + 1,6 % par rapport à 2013.

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de nature diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 24,0 % du budget en 2014. Les autres sources de financement proviennent des impôts et taxes affectés (Itaf - 43,3 %), de la compensation démographique (18,7 %) et d'autres produits de gestion. En 2014, la croissance des recettes du régime des non-salariés provient des augmentations des montants de cotisations sociales (+ 8,0 %) et d'Itaf (+ 2,5 %). La baisse du montant perçu au titre de la compensation démographique de - 2,2 % limite néanmoins la progression des recettes totales du régime.

Graphique 2

REPARTITION DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2014

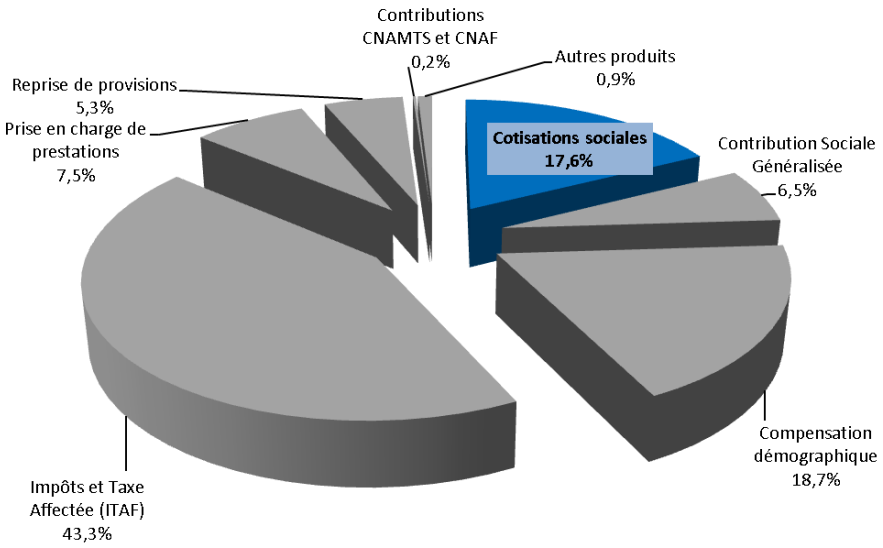

Source : MSA

Un résultat net déficitaire qui se réduit pour l'année 2014

Avec une baisse des dépenses et une croissance des recettes en 2014, le déficit du régime des non-salariés agricoles, d'un montant de 166,5 millions d'euros (tableau 4), se réduit et est principalement imputable à la branche retraite qui ne bénéficie pas de mécanisme d'équilibrage du régime général. Ce résultat net intègre également les excédents des branches IJ Amexa et Atexa.

Tableau 4

RESULTAT NET DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES TOUTES BRANCHES EN 2013 ET 2014

Montants en million d'euros

	Réalisation 2013	Réalisation 2014
DEPENSES	19 318,8	19 191,3
RECETTES	18 726,5	19 024,9
RESULTAT NET	**-592,3**	**-166,5**

Source : MSA

Données

Chaque année, dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole explique les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des études, des répertoires et des statistiques (DERS) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour sa partie technique.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ AMEXA) depuis le 1er janvier 2014.

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). En revanche, la branche retraite n'a pas de mécanisme d'équilibrage. Son déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Télécharger les données au format Excel

Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale transmet aux organismes de Sécurité sociale les données macro-économiques servant à expliquer les évolutions des montants de prestations légales et de cotisations sur une année.

Tableau 5

PRINCIPALES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES - ANNEES 2013 ET 2014

Evolution annuelle moyenne	Réalisation 2013	Réalisation 2014
Prix hors tabac	+0,7%	+0,4%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1er avril)	+1,5%	+0,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et indemnités en capital (au 1er octobre)	-	+0,3%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1er avril)	+1,2%	+0,8%
Plafond de la sécurité sociale (au 1er janvier)	+1,8%	+1,4%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1er janvier)	+1,3%	+1,1%

Source : MSA

Définition : actif cotisant

La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Sigles cités :

Amexa : Assurance maladie des exploitants agricoles
Atexa : Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
DOM : Départements d'outre-mer
IJ : Indemnité journalière
Itaf : Impôts et taxes affectés
Smic : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
RCO : Retraite complémentaire obligatoire

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC - Rédacteur en chef, David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Mission Synthèses - Synthèse réalisée par Vanessa GUERIN
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Michèle LALLAOURET
	Diffusion : Claudine GAILLARD, gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr - Mireille MEDELICE, Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore